

Peuplier ou robinier

Je possède des peupliers robusta de 40 ans avec du robinier en sous-étage. Après quelques sondages le sol montre qu'il est plutôt sableux avec un peu de limon. Dois-je replanter en peuplier ou puis-je laisser le robinier se développer ? (M. M. de Vouzeron - Cher)*

Selon votre situation (département, taille de la propriété, de la coupe), la réglementation peut **refuser** de laisser votre parcelle de peuplier se coloniser en taillis après coupe rase.

Toutefois je vous déconseille de reboiser votre terrain avec du peuplier en raison de sa nature sableuse. A l'inverse le robinier, bien que très plastique, trouve son optimum sur **sols légers** (texture sablo-limoneuse) comme votre parcelle. Vous pourriez donc laisser repartir cette essence après sa coupe rase. Mais des travaux pourront vous être demandés pour conduire la parcelle en futaie de robinier afin de produire de petites grumes (bois d'œuvre) ; elles se vendent actuellement jusqu'à 70-80 €/m³ bord de route.

Les travaux consistent à :

1. Ouvrir des **cloisonnements** pour pénétrer dans la parcelle,
2. **Dépresser** puis **désigner** les plus beaux sujets susceptibles de produire du bois d'œuvre et les **détourer** pour les favoriser.

N.B. : Le robinier tend à envahir les abords des zones où il est présent et une fois installé, il peut être difficile à éliminer. Sa maîtrise consiste alors à limiter son ensoleillement par la concurrence d'autres essences.

Enfin si le robinier est peu présent, vous pouvez ne pas le couper lors de la récolte des peupliers (pour éviter les rejets) puis reboiser avec une essence adaptée (chêne ou pin). Mais cette technique reste aléatoire.

Pour faire le bon choix, **contactez le technicien du CRPF** qui visitera gratuitement la parcelle avec vous (voir page 12).

*David HOUMEAU
Technicien au CRPF*

**Robinier : communément appelé acacia, à tort.*